

Chers retraités ou futurs retraités des établissements d'enseignement privés,

**Après le départ en retraite, l'entreprise ne participe plus au financement de la mutuelle santé.**

Afin de bénéficier du maintien des garanties de mutuelle santé collective dans le cadre de la loi Evin, il faudra en faire la demande dans les 180 jours qui suivent la rupture du contrat. Très concrètement, si vous souhaitez disposer de votre ancienne mutuelle d'entreprise, vous avez jusqu'à 6 mois après votre départ pour faire valoir vos droits.

Depuis la mise en place de la loi Evin, les tarifs applicables aux anciens salariés de l'entreprise ne pouvaient être supérieurs de plus de 50 % aux tarifs globaux applicables aux salariés actifs.

Le décret 2017-372 du 21 mars 2017, vient préciser l'encadrement tarifaire applicables aux contrats Évin depuis le 1er juillet 2017.

Dorénavant, l'évolution de la cotisation est lissée sur 3 ans, de la manière suivante :

- 1<sup>ère</sup> année : les tarifs ne peuvent être supérieurs aux tarifs globaux applicables aux salariés actifs ;
- 2<sup>e</sup> année : les tarifs ne peuvent être supérieurs de plus de 25 % aux tarifs globaux applicables aux salariés actifs ;
- 3<sup>e</sup> année : les tarifs ne peuvent être supérieurs de plus de 50 % aux tarifs globaux applicables aux salariés actifs ;
- 4<sup>e</sup> année : plus de plafonnement tarifaire.

Les évolutions interviennent chaque année à la date anniversaire du contrat concerné par la loi Evin.

**Mais vous pouvez aussi profiter de votre départ en retraite pour contacter la MNEC et faire étudier votre dossier personnel !**

**Si vous avez été en cours de portabilité des garanties de votre entreprise vous avez aussi la possibilité (sous conditions) de faire une démarche de Résiliation Infra Annuelle .**

**Pour tout nouveau contrat Santé Mnec  
1 mois de cotisation est offert aux adhérents du SYNEP CFE-CGC**

Nos conseillers sont là pour vous accompagner dans le choix de la garantie la plus adaptée à vos besoins :

Quentin LOUIS-JOSEPH  
Responsable du Développement Mnec  
qlouisjoseph@identites-mutuelle.com  
Tel : 06 20 29 36 11

Mathieu LELIEVRE  
Chargé de Développement Commercial Région  
Ouest  
mlelievre@identites-mutuelle.com  
Tel : 06 21 63 34 78